



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : Troisième concours

Section : Documentation

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Didier VIN-DATICHE,
Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Avant-propos

La session 2016 de ce concours était la troisième de l'ère de la « refondation de l'école de la République ».

Sur la base des référentiels de compétences des personnels enseignants et non-enseignants publiés en 2013, une nouvelle génération d'étudiants intéressés par ces métiers s'est préparée à ce concours.

Cette année a été marquée par le maintien d'un flux de candidats important (450 présents) et par une offre de postes conséquente : 25 pour le troisième concours public et 4 pour le troisième concours privé.

La totalité des postes n'a pas été pourvue. Mais les barres d'admission, proches de celles des années antérieures, montrent que les recrutements opérés demeurent de qualité.

Les membres du jury avaient, dans un contexte de renforcement de la professionnalisation du concours, à s'assurer, par un questionnement approprié, que les futurs lauréats, acteurs du système éducatifs, avaient une compréhension claire des enjeux et problématiques liées à l'exercice de leur futur métier.

Il faut également souligner que les épreuves de cette session se sont déroulées, pour la deuxième année consécutive, à Reims au lycée Hugues Libergier (site à proximité de Canopé).

Le directoire du concours adresse ses remerciements à madame la rectrice de l'académie de Reims et à tous les collaborateurs académiques associés à ce projet, ainsi qu'au proviseur du lycée Libergier.

Didier Vin-DATICHE,
Président du troisième concours de Documentation



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sommaire

Avant-propos	p. 02
Introduction	p. 04
Les principales données statistiques du concours	p. 05
L'épreuve d'admissibilité	
Remarques générales	p. 06
Indications relatives à la correction du sujet	p. 10
L'épreuve d'admission	
Remarques générales	p. 18
Epreuve orale : exposé à partir d'un dossier	p. 19
Conclusion	p. 22
Annexes :	
01 : Exemple d'un sujet-type de l'oral	p. 23
02 : Grille de notation utilisée pour l'épreuve orale	p. 24



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Au cœur de la mobilisation pour les valeurs de la République

La réussite à ce concours ne peut être acquise que si les candidats manifestent à la fois **une bonne maîtrise des savoirs académiques** (relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication) et **une capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel** (c'est-à-dire des établissements scolaires entrés dans l'ère du numérique).

Plus que jamais, le concours de recrutement est un temps fort du fonctionnement du système éducatif : il permet de s'assurer que les valeurs dont se réclament les acteurs ne constituent pas seulement le fondement de leur identité mais sont également un élément constitutif de leur compétence professionnelle.

Pour mémoire, nous rappelons ci-après les éléments de l'évolution intervenue lors de la session 2014 (nouveau référentiel de compétences de 2013), éléments désormais bien maîtrisés à la fois par les candidats au troisième concours et par les formateurs.

Au niveau des épreuves écrites, le changement majeur concerne le déplacement de la question d'ordre épistémologique. Désormais, elle figure dans la première épreuve. La réponse à cette question fait appel aux connaissances des candidats relatives au champ des sciences de l'information et de la communication. L'évaluation fait apparaître une note sur 20 sans décomposition de celle-ci entre les deux exercices (la composition à partir d'un texte et la question).

En ce qui concerne l'épreuve orale, des changements sont également perceptibles : tout d'abord, le temps de préparation est plus court : 2 heures pour l'entretien (au lieu de 2h30). Le deuxième changement concerne les coefficients entre l'admissibilité et l'admission : ils accordent désormais un poids relativement plus important à l'épreuve orale. Par suite, celle-ci s'avère plus discriminante que par le passé, et la qualité de la prestation orale influe plus directement le résultat final. De fait, le jury a constaté que des prestations orales faibles, voire médiocres, ne permettent plus aux candidats, par le jeu des compensations avec les épreuves écrites, d'espérer une admission. Le jury ne peut donc que recommander aux candidats de bien se préparer aux épreuves orales.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les principales données statistiques du concours

Troisième concours	Public	Privé
Nombre des candidats inscrits	373 (277 absents)	77 (52 absents)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	95	25
Nombre de postes	25	4
Nombre des admissibles	38	7
non éliminés	32	7
Note sur 20 du dernier admissible	6,05	6,00
Rapport admissibles/postes	1,52	1,75
Nombre des admis	22	4
Note sur 20 du dernier admis	8,98	7,60

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

A – L'épreuve écrite d'admissibilité

A1. Remarques générales

Réflexions sur la forme de l'épreuve

1 *Nature de l'épreuve* - La demande porte sur la réalisation d'une composition dans le domaine des SIC.

Le constat : Le jury constate beaucoup trop souvent que de trop nombreux candidats ne répondent pas à cette demande. Ils fournissent un commentaire ou un résumé du texte proposé en appui ; quelquefois même, une simple paraphrase de ce texte.

Par ailleurs, pour les candidats qui rédigent une composition, le jury constate parfois l'absence de maîtrise des règles formelles sur lesquelles celle-ci repose. Certains répondent à la problématique dès l'introduction alors que cette ou ces réponses doivent se trouver en conclusion, la réponse du candidat doit en effet reprendre les différents aspects de la problématique développés le long de la composition. Ils ne proposent pas de plan ni de définition des concepts clés. Ils fournissent un travail déséquilibré dans le développement des différentes parties le composant. Ils ne rédigent pas une réelle conclusion, souvent par défaut de temps. Enfin, certains affirment des jugements de valeur sans argumentation correcte pour justifier leur prise de position ou ne sélectionnent que les éléments qui confirment leur point de vue.

Conseil du jury : Avoir bien en tête la définition de ce qui fait la spécificité d'une composition et s'entraîner à l'épreuve en lisant d'anciens sujets et en écrivant de façon régulière des compositions construites.

Définition de la composition : La composition est un exercice formel. Il s'agit de répondre à un sujet précis en rédigeant un texte comprenant obligatoirement une introduction, un développement et une conclusion. La cohérence de l'ensemble est assurée par l'annonce, dès l'introduction, d'une problématique à laquelle il s'agit de répondre dans la conclusion en mettant en avant différents aspects ou enjeux.

2 *Spécificité de la composition proposée*. Cette dernière a une originalité puisqu'elle « compose » avec un texte venant en appui du sujet. Il importe donc de savoir exploiter les apports de ce texte qui enferme, en général, la ou les problématiques à soulever dans la composition.

Le constat : Certains candidats oublient complètement le texte. D'autres ne retiennent pas ce qui en fait l'originalité ou en ont une lecture déformante.

Conseil du jury : Il importe de ne pas oublier ce texte dans le développement de la composition, l'émergence de la problématique, la validation (ou pas) de ses arguments ou de ses hypothèses. Le candidat doit donc le lire attentivement avant de commencer son travail d'écriture et s'efforcer de le relire au cours du temps imparti pour l'épreuve. Venant en appui, le rappel au texte devrait être fait régulièrement et apparaître au moins dans chaque partie constituant la composition.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

3 *Connaissance de l'auteur* Les textes proposés sont souvent signés par des auteurs connus, au moins dans le domaine des SIC.

Le constat : le candidat ne peut se tromper s'il situe l'auteur comme un spécialiste des sciences de l'information, de la bibliothéconomie ou de la documentation. Mais cela reste trop vague pour prouver une réelle connaissance de l'auteur.

Conseil du jury :

* Etre précis en situant l'auteur dans sa spécificité. Le situer, c'est aussi savoir citer un ou deux titres. Le confronter à d'autres auteurs qui travaillent sur les mêmes enjeux ou notions.

* La même demande porte sur les citations faites par le candidat dans le développement de son texte.

Durant la préparation du concours, il est essentiel de repérer les auteurs et les notions sur lesquelles ils travaillent afin de mieux répondre à l'attente du jury sur ce point. Etablir une sorte de répertoire biographique et/ou notionnel permettant de connaître un maximum d'auteurs afin de les présenter correctement et de confronter leurs champs d'investigation au sujet proposé.

4 *Qualification du texte* : les spécialistes dressent une typologie des textes qu'il est bon de connaître pour reconnaître, le jour de l'épreuve, le type de texte accompagnant le sujet.

Le constat : Une partie trop infime de candidats porte un regard sur la nature du texte proposé. Il ne s'agit pas de dresser une référence bibliographique. Il s'agit de caractériser le texte dans son originalité (sa nature, la date, le document-hôte,...).

Conseil du jury : Prendre connaissance des typologies de textes et s'efforcer de classer le texte lu dans l'une ou l'autre des catégories reconnues par les spécialistes. Cela permet de situer le texte proposé en appui et de le spécifier de façon pertinente.

5 *Style ; orthographe ; propreté* : Il est impératif de remettre des copies propres sans ratures et aérées écrites dans une orthographe et un style sans défaut.

Le constat : Sur ce plan, le jury constate un progrès réel de la part des candidats. Il déplore toutefois la présence d'expressions familières, ou autres abréviations, quelques ratures mal venues...

Conseil du jury : Il est facile d'avoir l'équipement permettant d'effacer ou de gommer les erreurs. S'entraîner à écrire de façon correcte et lisible. Prendre le temps de relire son travail avant de remettre sa copie.

Réflexions sur la forme de l'épreuve

Une composition n'est réussie que lorsqu'elle comprend tous les éléments nécessaires d'un point de vue formel et fondamental. N'oubliez pas l'étymologie de ce terme : action de former un tout en assemblant divers éléments. C'est l'action de mettre ensemble et s'il manque un ou plusieurs éléments, la composition ne peut être considérée comme réussie.

1 *Introduction*

Elle représente l'entrée en matière pour présenter le sujet (sur quoi on écrit). Elle comprend une présentation, une problématique accompagnée des définitions des termes clés et propose un plan.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

1.1 *Présentation* : Elle doit être brève et permettre d'aller directement sur le sujet proposé.

Le constat : Trop de candidats introduisent leur travail par des phrases banales ou plaquées qui pourraient convenir pour tous les sujets. Certains introduisent leur texte en faisant appel à un auteur autre que celui du texte donné. Ce qui est très maladroit. Enfin, certains font pertinemment référence à un fait d'actualité mais se laissent aller à le raconter avec trop de détails...

Conseil du jury : Une possibilité pour introduire un sujet peut consister à le qualifier. Cela oblige le candidat à s'interroger sur la nature de ce dernier. Il existe différents types de sujets. Certains sont techniques, d'autres problématiques... Il faut s'interroger, avant de commencer la composition, sur la nature du sujet qui est proposé. Les candidats peuvent également situer l'auteur dans le domaine des SIC ou amorcer la réflexion sur une grande notion présente dans le sujet en la confrontant à l'actualité, à l'éducation ou à la société.

1.2 *Problématique et définitions* : Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé, la problématique représente le cœur et le moteur de la composition. Son absence rend le devoir, qui n'est donc plus une composition, sans intérêt pour le lecteur. Elle permet également de conduire la composition le long d'un "fil d'Ariane" qui éclaire les enjeux du sujet.

Le constat : Les membres du jury déplorent à l'unanimité soit l'absence totale de problématique soit une formulation pauvre et inconsistante. Parfois, les copies comportent une accumulation de questions souvent redondantes mais qui ne représentent pas une réelle problématique.

Conseil du jury : Une problématique répond souvent aux questions « En quoi ? » ou « Dans quelle(s) mesure(s) ? » « Comment » résoudre le ou les problèmes posé(s) constitue une seconde étape. Il faut se demander pourquoi l'auteur écrit et quel(s) enjeu(x) il soulève dans son écrit.

Poser la problématique permet de faire le point sur le sens des mots utilisés. De quoi parlons-nous et parlons-nous bien de la même chose ? Plus que tout autre, un professeur documentaliste est conscient de la richesse du langage naturel et des risques d'ambiguïté que cette richesse comporte. C'est pourquoi il faut toujours définir les concepts clés qu'expriment le sujet et le texte.

Le constat : Très peu de candidats définissent les mots du sujet, supprimant ainsi une étape incontournable pour apporter la consistance dans le développement de leur composition et pour situer précisément la réflexion de l'auteur.

Conseil du jury : Le jury n'attend pas de définitions académiques des concepts clés. Il attend que le candidat précise ce qu'il entend par les mots qu'il utilise pour composer. Pour cela, il convient de s'entraîner à élaborer une définition. Cela consiste à en lire, mais aussi à confronter sa définition avec celle d'un outil terminologique général (*Le Trésor de la langue française*, par exemple) ou spécialisé (*Vocabulaire de la documentation, wikinotions de l'APDEN*).

1.3 *Plan* : Il existe plusieurs façons pour construire une composition. L'architecture du plan doit être simple et cohérente. Il doit être suivi, les parties qui le composent doivent être équilibrées et apparaître clairement.

Le constat : Peu de compositions n'ont pas de plan annoncé. Peu également ne le suivent pas. Les observations du jury portent plutôt sur la complexité ou le déséquilibre des plans proposés. La qualité d'un plan réside dans sa simplicité et sa façon d'aborder la problématique soulevée sous



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

des angles différents. Il peut être très classique comme dans toute écriture scientifique : thèse, antithèse et synthèse. Il peut aussi être spiralaire et revenir sur les enjeux du sujet en les abordant sous des angles/thématique différent(e)s qui permettent de résoudre et d'éclairer la problématique.

Conseil du jury : Proposer le plan le plus simple et clair possible. Ne pas rechercher l'originalité. Il convient bien sûr d'exposer le plan et les raisons qui conduisent à le construire ainsi.

2 Développement

Une composition est une démonstration. La réflexion autour de la problématique conduit à donner les arguments qui vont dans le sens ou le contre sens des propositions de solutions pour résoudre le problème énoncé.

Pour cela il faut se servir du texte, mais faire également appel à des auteurs pour conforter ou, au contraire, contester les arguments présentés. Ces auteurs doivent être correctement désignés ainsi que la source de leurs affirmations. Il est possible également de recourir à des exemples appartenant au présent ou au passé ainsi qu'à sa culture personnelle.

Le constat : Peu de candidats font une réelle démonstration. Peu argumentent réellement sur les idées avancées ou vont au bout de leurs réflexions. Trop souvent, les candidats donnent l'impression de « placer » un passage pré-préparé, sans lien réel avec les arguments avancés. Enfin, beaucoup ne citent aucun auteur ni fait ou événement.

Conseil du jury : Une composition est une construction. Mais c'est aussi un engagement. Les affirmations doivent être étayées et assurées. Un jury ne pénalise jamais une prise de position qui respecte, bien sûr, les valeurs de la République. Par ailleurs, citer des auteurs ou des événements témoigne d'une culture générale et professionnelle. Ne pas oublier que le professeur documentaliste doit avoir une curiosité active et que son champs d'expertise s'adosse à des connaissances scientifiques précises. Argumenter consiste enfin à alimenter une réflexion de différents éléments qui permettent de suivre un raisonnement.

3 Conclusion

Tout aussi importante que l'introduction, la conclusion comprend deux principales parties : elle pose un bilan du travail effectué et elle ouvre sur une nouvelle voie de réflexion ou de recherche. L'introduction pose l'interrogation, base du ou des problèmes soulevés. La conclusion y répond en établissant une évaluation des arguments posés pour conforter la prise de position du candidat. Dans le même élan, la conclusion ouvre sur une voie originale et complémentaire non abordée dans la composition mais qui pourrait être envisagée dans un autre travail.

Le constat : les candidats n'accordent pas la même importance à la conclusion qu'à l'introduction. Pourtant ces deux parties ont le même « poids » puisqu'elles se répondent en écho. Trop de copies comportent des conclusions bâclées, souvent par défaut dans la gestion du temps. Trop de candidats oublient leur problématique écrivant ainsi une conclusion inutile. Rappelons enfin que la conclusion est l'ultime élément lu par le jury et qu'elle laisse une impression certaine sur ce dernier.

Conseil du jury : Il faut d'abord bien comprendre l'importance de la conclusion. Comme l'indique son étymologie, une conclusion « clôt » le problème ouvert par l'introduction. Ne pas faire de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

conclusion revient donc à ne pas achever sa composition. Il peut être utile d'écrire la conclusion – ou de noter au moins les principaux éléments constitutifs – avant le développement.

A2. Indications relatives à la correction de l'épreuve de la session 2016

Première partie

En prenant appui sur le texte d'Hervé LECROSNIER, vous vous demanderez dans quelle mesure les ressources éducatives peuvent être analysées comme des Communs.

Qui est Hervé Lecrosnier ?

Hervé Le Crosnier est maître de conférences à l'Université de Caen, où il enseigne les technologies de l'internet et la culture numérique. Sa recherche porte sur l'impact de l'internet sur l'organisation sociale et culturelle, et l'extension du domaine des biens communs de la connaissance.

Auparavant, Hervé Le Crosnier était conservateur de bibliothèque et a fondé la liste **BIBLIOFR** en 1993. Il est actuellement éditeur multimédia, créateur de C&F éditions (<http://cfeditions.com>). A partir de 2010, il a été en délégation auprès de l'ISCC (Institut des Sciences de la Communication du CNRS).

Qui est Elinor Ostrom ?

Elinor Ostrom, née le 7 août 1933 à Los Angeles et morte le 12 juin 2012 à Bloomington dans l'Indiana, est une économiste et politologue américaine. Ses travaux portent principalement sur la théorie de l'action collective et la gestion des biens communs et des biens publics (matériels ou immatériels). Ils s'inscrivent dans le cadre de la « nouvelle économie institutionnelle ». En octobre 2009, elle est la première femme à recevoir le « prix Nobel » d'économie, avec Oliver Williamson, « pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs ».²

Qui est James Boyle

James Boyle³ est l'un des membres fondateurs de Creative Commons. Il est professeur de droit à l'université de Duke. Il pense que le système actuel de protection des droits d'auteur ne remplit pas l'intention initiale du droit d'auteur censé récompenser et encourager la créativité.

En 2003, il a remporté le *World Technology Award for Law* pour son travail sur l'écologie intellectuelle du domaine public, et sur le *Second Enclosure Movement* qui le menace.

Ritimo et Passerelle

Ritimo est le « réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale »⁴ Ce réseau regroupe « des lieux et des organisations engagés collectivement dans un projet de mobilisation citoyenne pour la solidarité internationale. »⁵

Il édite avec la collection Passerelle, des ouvrages collectifs sur des sujets qui font débat.⁶

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Elinor_Ostrom

³ https://en.wikipedia.org/wiki/James_Boyle_%28academic%29

⁴ <http://www.ritimo.org/>

⁵ <http://www.ritimo.org/Qui-sommes-nous-6>

⁶ <http://www.ritimo.org/La-collection-Passerelle>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le Coredem est une « Communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale. Initiative collective de partage de savoirs et d'outils libres »⁷.

Notion de communs

Le texte d'Alain Rey (2011) propose une histoire du nom « communs ».

Sur la notion de commun, on trouve un ensemble de définitions orales sur le site Knowtex⁸.

« Au cœur des biens communs, il y a trois éléments indissociables : une ressource, une communauté de personnes et des règles d'organisation. Le caractère commun ou non d'un bien se définit en fonction de son régime de partage, de son accès et de sa circulation. » (Silvère Mercier Balises⁹)

Une définition équivalente est proposée par Mulot (2015) :

Biens communs = une activité + une ressource + une communauté + des règles de fonctionnement

Une enclosure, « c'est le fait de priver une communauté de l'usage d'une ressource soit par la privatisation, soit par la dégradation. Dans le domaine des connaissances, cela revient à priver des utilisateurs d'une ressource documentaire. » (Mulot, 2015).

Résumé proposé par LeCrosnier (2010)

La théorie des biens communs porte en général sur les ressources matérielles partagées et leur gouvernance. Cet article montre que les apports de cette théorie concernent aussi des biens que l'on imagine inépuisables, comme les biens-connaissance. Face aux menaces d'enclosure, ou l'alignement de toutes les formes de connaissance sur la logique de la propriété intellectuelle, la théorie des biens communs confirme l'intuition de Roger T. Pédaque estimant que le savoir et le document résident d'abord dans les communautés qui les portent. Nous prendrons les exemples du mouvement des logiciels libres et celui des connaissances traditionnelles pour montrer la fécondité de l'approche par les communs. Les biens communs de la connaissance méritent de nouvelles approches de régulation, d'incitation et de valorisation économique et culturelle.

Quelques éléments sur le texte proposé

On attend des candidats qu'ils présentent la notion de « Communs » à partir du texte et de leurs connaissances et qu'ils expliquent en quoi les biens numériques ne sont pas soustractibles, en laissant de côté le partage éventuel des matériels et des formes de partage de la « bande passante ». Qu'ils précisent les enjeux autour des Communs de la connaissance et les questions de gouvernance avec le double intérêt d'Internet mentionné dans le texte : outil de production de communs numériques et de coordination, de partage et de règlement de conflits.

Les DRM (*digital rights management*) correspondent à la gestion des droits numériques. Cela désigne également les mesures techniques mises en place pour contrôler l'utilisation d'une œuvre numérique.

Les DRM, ou « Digital Rights Management » – en français « Gestion des droits numériques » –, consistent selon le Journal officiel en la « mise en œuvre des différents procédés destinés à protéger les droits afférents à la diffusion de contenus sur supports

⁷ <http://www.coredem.info/>

⁸ <http://www.knowtex.com/blog/biens-communs-20-definitions/>

⁹ <http://balises.bpi.fr/biens-communs--de-quoi-parle-t-on-1>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

numériques ». Les DRM représentent un ensemble de mesures techniques ou logicielles de protection destinées à contrôler la distribution et la diffusion de produits numériques et leur accès, qu'ils soient fixés sur un support (CD, DVD) ou accessibles en ligne. Les DRM ont pour objet par exemple de restreindre l'utilisation des produits à une zone géographique donnée, de restreindre ou d'interdire la copie privée, d'identifier grâce des systèmes de « tatouage » les œuvres et les équipements de lecture pour décourager le piratage, etc. Les contrôles sont principalement destinés à préserver les droits commerciaux et intellectuels des ayants droit des œuvres concernées. La loi (notamment, en France, la loi dite Dadvsi) reconnaît l'accès conditionnel comme une mesure de protection, et punit les usagers qui contournent les DRM ou en publient les éléments de contournement. (Jacquesson, 2011).

On attend des développements particuliers autour des ressources éducatives, de leur conception, de leur gestion et de leur partage, notamment sur la notion de ressource éducative libre (REL ou OER en anglais, *open educational resource*).

On attend également des développements sur les tâches individuelles et collectives des documentalistes : indexation, partage de notices, mise à disposition et valorisation des ressources, recommandation et évaluation, etc.

Il s'agira de traiter les deux dimensions présentées dans le texte : (1) gouvernance et (2) mise à disposition et partage.

Les ressources éducatives libres

Les ressources éducatives libres sont « des matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur tout support, numérique ou autre, existant dans le domaine public ou publiés sous une licence ouverte permettant l'accès, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution gratuites par d'autres, sans restrictions ou avec des restrictions limitées. Les licences ouvertes sont fondées dans le cadre existant du droit à la propriété intellectuelle, tel que défini par les conventions internationales concernées, et respectent la paternité de l'œuvre. » (Source : Forum de l'UNESCO, 2002)¹⁰. On peut consulter également le site du REFRER (réseau francophone des ressources éducatives réutilisables)¹¹.

Références

Jacquesson Alain (2011). Du livre enchaîné aux DRM. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 36-41. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0036-007>>. ISSN 1292-8399.

Mulot Hélène (2015). Communs, Biens Communs, littératie des Communs : de quoi parle-t-on ? *Docspourdocs*, lundi 5 octobre 2015, <http://www.docpourdocs.fr/spip.php?article570>

Le Crosnier Hervé (2010). La gouvernance du document : référence au cadre des biens communs de la connaissance. In Broudoux, É, Chartron, G. (dir.), *Enjeux politiques du document numérique, Actes de la troisième conférence Document numérique et société*, Aix-en-Provence, 15-16 novembre 2010, ADBS Éditions, p. 233-246.

Le Crosnier Hervé (2012). Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs. Silicon circus, blog du Monde diplomatique. <http://blog.mondediplo.net/2012-06-15-Elinor-Ostrom-ou-la-reinvention-des-biens-communs#Continuer-de-construire-une>

¹⁰ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/WPFD2009/French_Declaration.html

¹¹ <http://www.refrer.licef.ca/les-banques-de-ressources>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le Crosnier Hervé, Ertzscheid Olivier, Peugeot Valérie, Mercier Silvère, Berthaud Christine, Charnay Daniel, Maurel Lionel (2011). Vers les « communs de la connaissance ». », *Documentaliste-Sciences de l'Information* 3/2011 (Vol. 48), p. 48-59. DOI : 10.3917/docsi.483.0048. URL : www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2011-3-page-48.htm

Ostrom Elinor et Basurto Xavier, (2013). Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014, consulté le 27 juillet 2015. URL : <http://regulation.revues.org/10437>

Rey Alain (2011). Postface. La guerre des « communs ». In *Libres Savoirs : Les biens communs de la connaissance - produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXIe siècle*. Coordonné par l'association Vecam, C&Féditions. <http://cfeditions.com/libresSavoirs/ressources/LibresSavoirsAlainRey.pdf>

VECAM (2012). Appel pour la constitution d'un réseau francophone autour des Biens Communs. <http://www.a-brest.net/article10990.html> Mise en ligne par Michel Briand. Pour Vecam : Alain Ambrosi, Claire Brossaud, Michel Briand, Claude Henry, Hervé Le Crosnier, Valérie Peugeot, Pascal Renaud, Frédéric Sultan.

Weinstein Olivier (2013). Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 13 février 2014, consulté le 02 mai 2016. URL : <http://regulation.revues.org/10452>

Les biens communs, modèle de gestion des ressources naturelles », Passerelle dph, 2010, Vol. 5, N°2, Ritimo, [En ligne] <http://www.coredem.info/IMG/pdf/Passerelle1BiensCommuns.pdf>

Ou http://www.aqter.asso.fr/IMG/pdf/coredem_dossier_biens-communs.pdf

Ou <http://mercredis.coredem.info/docs/dossiercomplethauteresolution.pdf>

Autres références

Le manifeste de SavoirsCom1 <http://www.savoirscom1.info/manifeste-savoirscom1/>

Un ensemble de définitions orales des Communs : <http://www.knowtex.com/blog/biens-communs-20-definitions/>

Bazin Chrystèle, Dessine moi un commun. Un projet de société en phase avec le monde numérique. <http://www.culturemobile.net/questions-ethique/dessine-moi-un-commun>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Deuxième partie

Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation : **Le thésaurus**

La question concerne les « langages documentaires », leurs caractéristiques et leurs évolutions. Elle se centre sur les thésaurus.

Etymologie et définition générale

Le mot *Thésaurus* est un emprunt au grec ancien *θησαυρός* « trésor » via le latin *thesaurus*. *Étymologie* (1823), « trésor, magasin » ; du latin « *thesaurus* » trésor et du grec *thesauros*, de *tithenai* mettre, placer.¹²

Selon le TLF¹³ :

A. — LING. Lexique de philologie ou d'archéologie; dictionnaire renfermant le vocabulaire aussi complet que possible d'une langue ancienne. Synon. trésor. Thésaurus de la langue latine.

B. — DOCUMENTOL. Langage documentaire fondé sur une structuration hiérarchisée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance et dans lequel les notions sont représentées par des termes d'une ou plusieurs langues naturelles et les relations entre notions par des signes conventionnels (Documentation 1985). Thésaurus de linguistique, de médecine; thésaurus documentaire en sociologie; thésaurus de l'armement. Au moment de l'indexation des documents, les mots-clés sont choisis d'après un thésaurus hiérarchisé (...) qui fait l'objet de refontes successives (FUNCK, MOUREAU ds B. Bibl. Fr., t. 11, 1968, p. 343).

Selon Dalbin (2007b), on parle de « *thésaurus documentaires* pour les distinguer des thésaurus de langue, comme le *Roget's Thesaurus* ou le *Thésaurus Larousse*. Autre formulation employée : *thésaurus de descripteurs* ».

Éléments d'histoire

Selon Menon (2007), on passe des grandes classifications encyclopédiques de bibliothèques, résultant du foisonnement éditorial de la fin du XIX^e siècle, aux listes de vedettes matières, qui « apparaissent et prospèrent à la faveur de l'accélération de la publication et de la circulation des savoirs sous forme imprimée, à l'aube du XX^e siècle », jusqu'aux thésaurus, dont le développement a suivi la diffusion des techniques informatiques, vers la fin des années 1950.

En premier lieu, il s'agissait de concevoir un système compact, qui ne demande pas de répertorier a priori de nombreux concepts, mais qui autorise l'expression d'un grand nombre de sujets. De nouvelles formes d'indexation, dites (post)coordonnées, sont mises au point, comme les descripteurs de Calvin Mooers ou les unitermes de Mortimer Taube, avec les équipements mécanographiques permettant les combinaisons lors des recherches. En deuxième lieu, il importait, en prenant en compte la synonymie, d'harmoniser le vocabulaire des auteurs, celui des indexeurs et celui des utilisateurs. Enfin, il fallait imaginer des moyens de guider indexeurs et utilisateurs dans le choix des

¹² https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_th%C3%A9saurus

¹³ <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4244789670;>

termes appropriés, ce que vise la structuration sémantique des termes par les liens hiérarchiques et associatifs.

On arrive ainsi aux trois caractéristiques définitoires du thésaurus : un langage structuré, contrôlé et combinatoire.

Sylvie Dalbin (2007a) fournit également quelques repères historiques.

Le principe du descriptor¹⁴ est posé dès les années cinquante par Calvin Northrup Mooers¹⁵, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), dans le cadre de solutions mécanisées. Celui-ci introduit les termes descriptor et information retrieval dans sa thèse de 1949. Ces premières réalisations ont conduit au thésaurus comme dictionnaire de descripteurs.

Le terme même de thesaurus appliqué en recherche documentaire (information retrieval) est souvent attaché au nom de Peter Luhn d'IBM (1957). Mais avec Luhn le thésaurus est associé à des traitements automatiques statistiques. Nous pensons plus vraisemblable d'inscrire la notion classique de thésaurus documentaire (utilisé pour l'indexation humaine) dans la descendance des travaux d'Helen Louise Brownson, de l'American National Science Foundation (ANSF). Lors d'une intervention faite à la « Dorking conference on classification research », pendant cette même période (1957), celle qui avait précédemment été secrétaire de Vannevar Bush, le père de l'hypertexte, parlait en effet d'« application of a mechanized thesaurus based on networks of related meanings ».

Ainsi, les thésaurus apparaissent après les classifications et sont associés au développement de l'informatique qui « rend désormais possible les manipulations automatisées et combinatoires du langage », en lien avec des logiciels documentaires.

Définition

Selon l'Association Française de Normalisation (AFNOR), un thésaurus est « un langage documentaire fondé sur une structuration hiérarchisée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance et dans lequel les notions sont représentées par des termes d'une ou plusieurs langues naturelles et les relations entre les notions par des signes conventionnels. »¹⁶

Pour le thésaurus, il existe des normes nationales AFNOR Z 47 - 100 et internationales ISO 2788.

¹⁴ « Descripteur : mot-symbole ou groupe de mots, représentant une idée ou un concept, généralement de portée assez large », utilisé par Mooers dès 1947. Le système UNITERM développé par Mortimer Taube (IBM) s'appuyait sur les propositions de Mooers.

¹⁵ Voir : Eugene Garfield. « A tribute to Calvin N. Mooers, a pioneer of information retrieval ». *The Scientist*, 1997, vol. 11, n° 4, p. 9. [http://garfield.library.upenn.edu/commentaries/tsv11\(06\)p09y19970317.pdf](http://garfield.library.upenn.edu/commentaries/tsv11(06)p09y19970317.pdf)

¹⁶ Voir le Wikibook assez complet intitulé *La documentation/Langages documentaires à structure combinatoire, thésaurus* : https://fr.wikibooks.org/wiki/La_documentation/Langages_documentaires_%C3%A0_structure_combinatoire,_th%C3%A9saurus On reprend dans la suite du texte beaucoup d'éléments bien décrits dans ce texte.

	Référence et date	Intitulé	Organisme émetteur
International	ISO 2788-1986	<i>Principes directeurs pour l'établissement de thésaurus monolingues</i>	ISO
	1974, révisée en 1986		International Organization for Standardization
France	NF Z 47-100 : 1981	<i>Règles d'établissement des thésaurus monolingues</i>	AFNOR
	1973, révisée en 1981		Association française de normalisation
Grande-Bretagne	BS 5723-1987	<i>Structured vocabularies for information retrieval - guide</i>	BSI
	1979, révisée en 1987		British Standards Institution
	En cours de révision pour devenir BS 8723	Norme en cours de révision qui sera publiée en cinq parties	
États-Unis	ANSI/NISO Z39.19-2005	<i>Guidelines for the construction, format and management of monolingual controlled vocabularies</i>	ANSI/NISO
	1974, révisée en 1980, 1993, 2003 et 2005		NISO (National Information Standards Organization)
		Remplace la norme de 2003 intitulée <i>Guidelines for the construction, format and management of monolingual thesauri</i>	est l'organisme accrédité par l'ANSI (American National Standards Institute)
			pour la normalisation dans le domaine de la documentation et des livres

Normes des thésaurus, Chichereau et al. (2007)

Caractéristiques principales

Notion de descripteur : éliminer synonymie et polysémie

Un concept = un descripteur et un seul

Un descripteur = un concept et un seul

Concevoir un langage univoque et post-coordonné : l'aspect combinatoire (associer les descripteurs pour l'interrogation) permet notamment avec les opérateurs booléens, de relier les éléments d'une indexation préalable

Relations entre les descripteurs : équivalence ou synonymie (employé pour), hiérarchie (générique, spécifique), association ou voisinage (voir aussi)

Deux tâches distinctes avec un thésaurus : indexation et recherche

Indexation : rigueur du choix des termes pour l'indexation ; le thésaurus comme un dictionnaire, utilisé pour contrôler ou affiner le choix d'un mot ou d'une expression

Recherche d'information : contexte plus complexe pour les utilisateurs

Exemples de thésaurus

Motbis¹⁷

Rameau¹⁸ : Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié

Thésaurus de l'UNESCO¹⁹

Thésaurus de la formation²⁰

Autres exemples, dans le dmoz²¹.

On peut signaler également les langages de classification (comme la CDU).

¹⁷ <http://www.cndp.fr/motbis/>

¹⁸ <http://rameau.bnf.fr/>

¹⁹ <http://databases.unesco.org/thesfr/>

²⁰ <http://www.centre-info.fr/produits-et-services/produits/thesaurus-de-la-formation-2006>

²¹ <http://www.dmoz.org/World/Fran%C3%A7ais/R%C3%A9férences/Th%C3%A9saurus>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Au-delà des thésaurus

Selon Chichereau et al. (2007)., « les thésaurus utilisés pour l'indexation et pour la recherche par mots clés se sont ainsi placés au centre d'un débat : les normes d'élaboration et de gestion des thésaurus datent, pour la plupart, des années quatre-vingt et accusent leur âge. D'autres outils – moteurs de recherche en texte intégral, taxonomies, ontologies – occupent, à tour de rôle, le devant de la scène dans le monde de la documentation. »

Citons également les outils linguistiques, le développement de folksonomie avec la manipulation des signets, les ontologies...

Quelques références

Dalbin Sylvie (2007a). Thésaurus et informatique documentaires. Partenaires de toujours ?, *Documentaliste-Sciences de l'Information* 2007/1 (Vol. 44), p. 42-55. DOI 10.3917/docsi.441.0042

Dalbin Sylvie (2007b). Thésaurus et informatique documentaires. Des Noces d'Or, *Documentaliste-Sciences de l'Information* 1/2007 (Vol. 44), p. 76-80. DOI : 10.3917/docsi.441.0076

URL : www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-1-page-76.htm.

Menon Bruno (2007). Les langages documentaires. Un panorama, quelques remarques critiques et un essai de bilan, *Documentaliste-Sciences de l'Information* 2007/1 (Vol. 44), p. 18-28. DOI 10.3917/docsi.441.0018

Chichereau Dominique, Contat Odile, Dégez Danièle, Deniau Alina, Lénart Michèle, Masse Claudine, Ménillet Dominique (2007). Les normes de conception, gestion et maintenance de thésaurus. Évolutions récentes et perspectives, *Documentaliste-Sciences de l'Information* 1/2007 (Vol. 44), p. 66-74. DOI : 10.3917/docsi.441.0066. URL : www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-1-page-66.htm.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

B – L'épreuve orale d'admission

B1. Remarques générales

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative restent des éléments déterminants pour l'admission. Le candidat doit envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de 1986 et Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

Cette année, le jury constate que les candidats sont mieux préparés dans l'ensemble ; le temps d'exposé est mieux maîtrisé, les enjeux mieux perçus.

La présentation des candidats est globalement satisfaisante et l'expression est convenable. Les membres du jury ont apprécié les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la demande et une conclusion.

Néanmoins le jury attend également un meilleur positionnement professionnel. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, peuvent être assimilées à un entretien d'embauche.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'éducation et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information et des médias.

Les candidats ont trop souvent tendance à se positionner comme uniquement détenteurs de connaissances manipulatoires dans le domaine du numérique sans les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication et ont du mal à se projeter dans les situations proposées.

Dans l'entretien des deux épreuves, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (Parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable qu'il appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis à vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain.

Les candidats s'inscrivent pour la plupart dans un esprit de dialogue avec les membres de la commission. Cela leur permet de signaler une question non ou mal comprise. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales, telle que par exemple : « intérêt du ludo-éducatif » qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, par exemple : développement du sigle CNIL. Il paraît également judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

argumentées. Par exemple, affirmer que l'on n'est pas concerné par la publicité, qu'il n'y aura pas de documents papier dans le CDI ou l'inverse...

D'une façon générale, les consignes sont bien comprises par les candidats et suivies correctement.

Conseils du jury: en principe, le candidat qui s'est préparé au concours connaît déjà les consignes. Les méconnaître prend donc tout son sens pour les membres du jury. Lire les consignes, les comprendre et les respecter est un point important dans l'enseignement.

B2. Remarques spécifiques

Pour préparer son exposé, le candidat s'appuie sur un dossier d'une dizaine de pages composé généralement de trois documents (officiels, scientifiques, exemples de pratiques,...) et comportant une question lui demandant de resituer le rôle du professeur documentaliste au regard de la thématique du dossier.

La particularité de cette épreuve consiste à articuler ses connaissances personnelles sur le sujet avec les éléments présents dans les documents du dossier. Toutes les connaissances et compétences professionnelles du candidat sont mobilisées dans cette épreuve mais plus particulièrement celles portant sur le système éducatif, son organisation, son histoire, ses orientations pour les mettre en regard avec la culture professionnelle.

L'exposé

De façon générale, cette année, les candidats ont su se référer aux programmes des collèges et des lycées ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et ceux produits par des structures de recherche, des chercheurs ou des organismes. Il n'est pas inutile cependant de rappeler que les évolutions des programmes doivent être connues des candidats, ceux-ci pouvant alors envisager des implications dans leur pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions se révèle donc nécessaire.

En matière de compétences informationnelles, même si le socle commun et le guide PACIFI sont maintenant connus et cités, l'intérêt et l'usage que pourrait en faire un professeur documentaliste n'apparaissent pas suffisamment clairement dans les propos de certains candidats. Il est indispensable aujourd'hui de savoir situer l'éducation aux médias et à l'information dans le système éducatif et se référer au programme du cycle 4 la concernant. Les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression. Il est impératif également que le candidat maîtrise les grands axes du nouveau Socle commun.

L'analyse du sujet est souvent superficielle. Il est nécessaire pour le candidat de traiter tous les termes contenus dans l'énoncé et de commencer par les définir. La problématique des sujets est souvent éludée. Quand le candidat la reformule, elle passe souvent à côté du questionnement attendu. Peu de candidats s'interrogent sur le contexte inscrit en filigrane dans les termes du sujet.

La question de la politique documentaire de l'établissement n'est souvent qu'évoquée alors qu'un développement sur son contenu serait nécessaire pour la contextualisation de la situation. Celle-ci ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement notamment : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Dans quelle réflexion collective ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

A ce titre quelques éléments des sciences de l'éducation et de sociologie de la jeunesse sont très utiles pour savoir quelles sont les caractéristiques sociales des publics scolaires ainsi que la nature de leurs besoins éducatifs (difficultés cognitives, précocités intellectuelles, élèves allophones).

La connaissance même générale des pratiques médiatiques des élèves paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, favorisent l'intériorisation de normes commerciales qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Il semble que les candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur documentaliste, notamment son rôle en tant qu'enseignant dans la mise en œuvre de pédagogies actives liées à l'EMI et dans les approches transdisciplinaires, ainsi que sa responsabilité dans le champ des ressources. Les candidats ont parfois tendance à réduire son rôle à celui d'un médiateur ou d'un accompagnateur voire d'un prestataire de service.

L'entretien

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres de la commission cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, des élèves et du professeur-documentaliste...

Le candidat qui a une bonne connaissance du système éducatif, du métier et de ses enjeux et qui a une démarche cohérente et un discours argumenté est apprécié.

Le candidat peut avoir à démontrer sa culture numérique également dans cette épreuve. On attend aussi qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture doit être constamment enrichie par l'exercice du métier en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques.

L'entretien est élargi à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. L'entretien permet de vérifier les connaissances des candidats, leur positionnement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de préciser certains points évoqués, d'éventuellement corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury apprécie particulièrement cette capacité de remise en question constructive.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue et font preuve d'une réflexivité en prenant en compte les remarques du jury et faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur documentaliste.

Conseils du jury :

- *Contextualiser la thématique du dossier au regard de l'actualité, du système éducatif, d'enjeux humanistes ou républicains.*
- *Présenter le dossier en qualifiant précisément les caractéristiques formelles des documents.*

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- *Proposer une articulation des documents entre eux en s'appuyant synthétiquement sur les axes développés.*
- *Analyser les enjeux et les notions introduits par la « question de cadrage », en proposant une problématique originale qui mettra en avant un fil conducteur entre ces derniers, d'une part, et des prolongements puisés dans sa culture professionnelle, personnelle et scientifique, d'autre part.*
- *Mobiliser des références scientifiques et professionnelles, afin d'engager une réflexion autour de notions qui éclairent le thème général et les missions du professeur documentaliste.*
- *Développer une réflexion sur l'engagement des missions du professeur documentaliste.*
- *Tenir compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent*
- *Tenir compte des réalités des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.*
- *Appréhender la réalité d'un établissement scolaire en se situant vis à vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain.*
- *Situer et articuler ses différents enjeux qu'ils soient de nature scientifique, pédagogique, éducatif*
- *Adopter une attitude ouverte, engagée, et réflexive.*
- *Entrer dans un échange professionnel, être force de proposition et affirmer son point de vue.*



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Conclusion

L'ensemble du jury tire un bilan positif de cette session du troisième concours 2016 de Documentation.

Les objectifs de recrutement ont été atteints dans des conditions jugées satisfaisantes, sur les plans quantitatif et qualitatif.

En termes de ressources humaines, les opérations de recrutements sont essentielles. Les lauréats doivent désormais s'engager dans un processus de développement professionnel continu pour consolider leurs compétences.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Annexe 01 : Exemple-type d'un sujet relatif à l'épreuve d'admission

Ministère de l'éducation nationale

Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP – Troisième concours

Section DOCUMENTATION

Session

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez l'apport des pratiques coopératives au CDI dans les apprentissages.

Document 1 :

CARBONEL, Jacques. La pédagogie coopérative : oui, si... Ou le point de vue d'un didacticien, entretien avec Michel Develay. Les Cahiers pédagogiques [en ligne], CRAPCahiers pédagogiques, [consulté le 20/03/2015]. Disponible sur : <http://www.cahierspedagogiques.com/La-pedagogie-cooperative%E2%80%89oui-si-Ou-le-point-de-vue-dundidacticien>

Document 2 :

MEN. Présentation des travaux personnels encadrés et des thèmes nationaux [En ligne], Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 09/09/2014, [consulté le 20/03/ 2015]. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid47789/tpe.html>

Document 3 :

HEREDIA, Raphaël, BAZEAUD, Marion, Je collabore en classe... et en direct ! In : Site des document@listes de l'académie de Besançon [consulté le 20/03/ 2015]. Disponible sur : <http://missiontice.ac-besancon.fr/documentation/index.php/je-collabore-en-classe-et-endirect>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Annexe 02 : Exemple de grille d'évaluation utilisée pour l'épreuve orale

CAPES/CAFEP EXTERNE DE DOCUMENTATION SESSION 2016 – Troisième concours

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

FORME ET ORGANISATION	EXPOSE <ul style="list-style-type: none"> - Respect du temps imparti - Qualité de la langue - Structuration du propos (introduction, développement, conclusion) - Positionnement en tant que professeur-documentaliste 	
	ENTRETIEN <ul style="list-style-type: none"> - Aisance dans la communication avec le jury - Capacité à formuler des réponses claires et précises - Aptitude à argumenter et à prendre position 	
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à analyser le sujet et le/les document(s) et à problématiser - Connaissance du système éducatif (son organisation, ses acteurs et ses enjeux), des politiques publiques d'éducation, des contenus d'enseignement et de formation - Culture scientifique et professionnelle - Intégration du numérique dans sa pratique et capacité à réfléchir à son usage - Capacité à s'adapter à la diversité des situations d'exercice du métier et à coopérer - Prise en compte des acquis, des besoins des élèves et de l'évaluation de leurs apprentissages - Positionnement en fonctionnaire de l'Etat (valeurs, éthique professionnelle) 	
TOTAL		
Note du candidat		